



Commune de Gourdon 2b2
 Site Patrimonial Remarquable (S.P.R.)
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
 A.V.A.P.

Plan réglementaire

PLAN SUD

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> CHECO Urbanistes Date : 1er avril 2019 Echelle : 1/5 000e Secteurs du S.P.R. 1ère catégorie (patrimoine bâti protégé exceptionnel ou particulier) 2ème catégorie (patrimoine bâti protégé) 3ème catégorie (immeuble constitutif de l'ensemble urbain ou d'accompagnement) Clôtures ou soutèvements - 1ère catégorie Clôtures ou soutèvements - 2ème catégorie Elément architectural intéressant Espaces paysagers de sensibilité supérieure Espaces paysagers sensibles Espaces boisés Jardin Haies et rideaux d'arbres Arbres alignés Arbre Perspective Monument historique | <p>Secteurs :
 PS : Centre ancien et faubourgs patrimoniaux
 PB : Extensions récentes à dominante d'habitat
 PN : Espaces à dominante naturelle et agricole</p> |
|---|---|

